

Délibération du Conseil municipal

Séance du 19 novembre 2024

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
FRAKSO Mohamed	à LIOTON Valérie
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

CORBILLON Christine, ROCHAIS Philippe

Convocation adressée le 13 novembre 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 25 novembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1911-07 | Patrimoine communal – Cession d'un terrain - Ruelle des Grands Jardins – Consorts Guérin

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement et au développement économique, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2254-1 et L 2241-1,

Vu les avis des Domaines n° 2024-49246-14647,

Considérant que la collectivité est propriétaire d'un bien consistant en un jardin clôturé sis Ruelle des Grands Jardins, cadastré BD 467 d'une superficie de 107 m² dont elle n'a pas l'utilité et qu'elle souhaite céder pour diminuer ses charges d'entretien,

Considérant que Monsieur et Madame Guérin, propriétaire des espaces directement contigus souhaitent se porter acquéreur dudit bien,

Considérant qu'au regard du mauvais état de la clôture, la collectivité a proposé la vente du bien à hauteur de 10 euros/m² pour un montant de 1 070 euros net vendeur,

Considérant l'avis du Comité Consultatif de l'Aménagement et de la Transition écologique en date du 4 novembre 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de céder le bien sis Ruelle des Grands Jardins, cadastré 246 BD 467 d'une superficie de 107 m² consistant en un espace de jardins pour un montant total net vendeur de 1 070 euros à Monsieur et Madame Guérin, étant ici précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,**
- **Précise que moyennant le prix bas de la vente du bien, le futur acquéreur devra mettre en sécurité le mur de clôture existant, très détérioré et procéder à la réalisation d'une clôture à ses frais,**

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	28	TOTAL	28
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

